



COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 FEVRIER 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN – Nicole SELTZER - Thierry THEOLIER - Sabine CHEVALLIER - Gérard MASOCH - Aline CHIAPUSSO - Xavier LETT - Louis THOMAS - Christian FACON - Chantal RATEL - Christian SIMON - René PERRI - Claude FRIQUET - Marie DA LAMA (arrivée à 20h35) - Yannick TEYSSIER - Géraldine BOTTE - Dominique MOREAU - Sandrine JAMMES - Gabrielle GINDRE - Laurence PETINOT

Absents : Denis PASTEL - Angelline CRASEZ

Procurations : /

Conseillers en exercice : 22 **Quorum :** 12 **Présents :** 20 **Pouvoirs :** 0 **Votants :** 20

Date de la convocation : 20 février 2018

Monsieur Christian SIMON a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 janvier 2018.

1. ACOMPTE N°2 AU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2018 AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve un acompte au versement de la participation au Syndicat Mixte Thabor Vanoise d'un montant de cinq cent mille euros (500 000 €) pour l'année 2018 afin de lui permettre d'assurer le remboursement des échéances d'emprunt.

(Présence de Marie DA LAMA à compter de ce point)

2. BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANNEE 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédit en section d'investissement au titre de l'année 2018 comme indiqué ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE D'OPERATION	COMPTE	MONTANT	OBJET
35 – bâtiments communaux	2313	120 000 €	Rénovation maison médicale
44 – matériel de secours	2188	2 000 €	Matériel secours sur pistes

3. AVIS SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DE ONZE DIMANCHES EN JOURNEE DU SUPERMARCHÉ CASINO EN 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'ouverture exceptionnelle du Supermarché CASINO en journée durant douze dimanches au cours de l'année 2018.

4. APPROBATION DU PRINCIPE DE LA MISE A DISPOSITION DU CAMPING «LES COMBES» DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe du recours à l'appel à candidature pour mettre à disposition le camping «Les Combes» dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Monsieur le Maire est mandaté pour engager toutes les formalités nécessaires.

5. REORGANISATION DE LA SNCF EN MAURIENNE : MOTION POUR LE MAINTIEN D'UNE DESSERTTE DE QUALITE

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à la SNCF de présenter en urgence aux élus Mauriennais son projet de réorganisation avant de prendre des décisions qui impacteraient économiquement l'ensemble de la vallée de la Maurienne.

De même, le Conseil Municipal demande que soient pris en compte les aspects économique, touristique et social dans une solution à finaliser entre la SNCF, la Région, les élus locaux, le personnel et les usagers pour maintenir une desserte de qualité en Maurienne ainsi que les effectifs.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre un courrier dans ce sens aux responsables de la SNCF.

6. ECHANGE DE TERRAINS COMMUNE DE MODANE/CONSORTS CLARA ET THOMAS ALBRIET AU LIEUDIT «LES CHARMETTES» ET «POLSET»

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'échange de terrains conformément aux modalités et conditions exposées ci-dessous :

Les consorts Clara et Thomas ALBRIET cèdent à la commune de Modane la parcelle suivante :

Référence cadastrale	Lieu-dit	Zonage PLU	contenance
A 151	LE POLSET	N	46a30ca

En contrepartie, la commune de Modane cède aux consorts ALBRIET les parcelles suivantes :

Référence cadastrale	Lieu-dit	Zonage PLU	contenance
A 412	LES CHARMETTES	N	24a70ca
A 415	LES CHARMETTES	N	18a30ca
		TOTAL	43a00ca

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

7. CESSIION FONCIERE DE PARCELLES COMMUNALES LIEUDIT «LES MOULINS» A LA SARL CASARIN ET FILS

Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret en application de l'article L.2121-21 du CGCT (6 voix pour, 12 contre, 2 bulletins blancs), le Conseil Municipal désapprouve la cession des parcelles communales cadastrées section C n°3555p, 2887p, 3778p, 2937p, 2935p, 2933p, 2934p, 254p, 2932p, 3721p, 3719p, 3717p et 3715p, à la SARL CASARIN et FILS » qui souhaitait les exploiter pour le stockage de matériaux nécessaires à l'approvisionnement de sa centrale à béton située à proximité.

8. PROMESSE D'ECHANGES ENTRE LA COMMUNE DE MODANE ET LES CONSORTS NATHALIE MASOCH ET NICOLAS SARI - LIEUDIT «LE PAQUIER»

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour (Gérard MASOCH et Dominique MOREAU ne participent pas au vote), le Conseil Municipal approuve l'échange suivant :

La commune de Modane s'engage à céder à Mme Nathalie MASOCH et M. Nicolas SARI, une partie de la parcelle communale cadastrée section C n°4228p au lieudit «Le Paquier» d'une contenance de 321m² pour un montant de douze mille huit cent quarante euros (12 840 €). Il est précisé que le terrain n'est pas viabilisé et que les frais relatifs aux travaux de raccordement aux réseaux secs et humides seront exclusivement à la charge des acquéreurs.

En contrepartie, Mme Nathalie MASOCH et M. Nicolas SARI s'engagent à céder au profit de la commune de MODANE, dès lors qu'ils en seront propriétaires, une partie de la parcelle cadastrée section C n°589p au lieudit «Le Paquier», d'une contenance de 16m² pour un montant de six cent quarante euros (640 €)

Le montant de 640 € à la charge de la Commune, viendra en déduction de la soulte à verser par les consorts MASOCH/SARI, soit la somme de douze mille deux cents euros toutes taxes comprises (12 200 € TTC) qui sera versée au Receveur Municipal de la Commune à la signature de l'acte notarié.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

9. PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Dettes : le capital restant dû au 31/12/2017 des différents budgets se présente comme suit :

➤ Budget communal.....1 074 973.40 €

- Budget eau143 413.08 €
- Budget SMTV17 394 348.20 € (à répartir entre la Commune et le Département)

Fiscalité :

Les recettes fiscales perçues en 2017 s'élèvent à la somme 4 893 158 €.

La dotation globale de fonctionnement continue de baisser comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

2015	DGF	1 230 965 €
2016	DGF	1 053 177 €
2017	DGF	931 962 €

Pour 2018, nous prévoyons une baisse de la dotation globale de fonctionnement due en majeure partie à la baisse de la population.

La Commune va subir une baisse d'environ 4% de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

La dotation unique de compensation supplémentaire de la taxe professionnelle (DUCSTP) est supprimée.

De plus, notre contribution au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait subir une augmentation de 5% sur l'ensemble intercommunal et passer de 234 360 € à un montant estimé de 363 258 €.

Concernant les bases fiscales, l'Etat instaure à compter du 01 janvier 2018 l'exonération de la taxe d'habitation selon les conditions définies ci-dessous :

Ce nouveau dégrèvement concernera les foyers dont le revenu fiscal de référence (RFR) n'excède pas certains plafonds tels que :

Situation	Plafond
Une personne seule	27 000 €*
Un couple sans enfant	43 000 €*
Un couple avec 1 enfant	49 000 €*
Un couple avec 2 enfants	55 000 €*
Par ½ part supplémentaire	+ 6 000 €

*Dégrèvement partiel si franchissement à la marge d'un seuil

Cette réforme s'applique uniquement sur la résidence principale et sera finalisée en 2020.



Malgré tous ces changements, les élus veulent maintenir leur engagement et ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Budget 2018

Investissement

Dans les restes à réaliser, sont prévus les dernières factures pour les travaux suivants :

- Démolition et reconstruction du pont Cafarel
- Agrandissement de la plage de dépôt du Saint-Antoine

Le budget des investissements nouveaux sera finalisé lors de la réception des informations fiscales des services de l'Etat et les projets ci-dessous pourraient être réalisés :

- Rénovation de la maison médicale
- Avenir de l'ancien centre de secours
- Accessibilité et rénovation du bâtiment mairie
- Accessibilité de l'école primaire
- Réfection des enrobés
- Finalisation de chantiers : sécurisation du centre ancien, enfouissement de réseaux, éclairage public,...

Fonctionnement

- Participation au SMTV à définir
- Participation au budget eau à définir
- Participation au CCAS de 260 000 €

Lors des prochaines commissions, l'assemblée devra se positionner sur les points suivants :

- l'enveloppe des subventions aux façades, et économie d'énergie
- montant des subventions aux associations
- Avenir des budgets lotissements « Le Charmaix Ouest » et « Les Bons Enfants »

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 22 décembre 2017 :

- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0003 – vente Mme et M. Philippe CASAIL au profit de Mlle Laurine CASAIL et M. Freddy LOBJOIS Résidence Le Thabor D – Rue des Bettets – Valfféjus
- ✎ Convention d'occupation du domaine public pour la gestion du parcours accro-ludique et double tyrolienne de Valfféjus - saison d'hiver 2017/2018
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0006 - vente Consorts GENIN / Mme FAVRE Fabienne - Rue du Fréjus - Modane
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0005 – vente Consorts ZUCCHIATTI Monique et Philippe / M. Frédéric CURTET - 495 rue du Cheval Blanc – Valfféjus
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0004 – vente SCI LES CHATAIGNIERS / Mme Stéphanie ORDOUILLE – place Sommeiller– Modane
- ✎ Concession nouvelle au cimetière de Modane – N°1118 du 01/02/2018 - Famille de Yves AUBIN
- ✎ Renouvellement d'une concession au cimetière de Modane – N°1117 du 20/01/2018 - KOPYLOFF Pierre Alexandre

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h49

A Modane, le 20 mars 2018

Le Secrétaire de séance,

Christian SIMON



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



1

